

Les devantures commerciales, par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles du paysage de la rue. À hauteur du piéton, elles contribuent à la qualité de notre cadre de vie.





- 1 La corniche**
Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face permet d'y encastrier un système d'éclairage.
- 2 Le bandeau horizontal**
Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 3 L'entablement**
Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.
- 4 Le store banne en tissu**
Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de caisson extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).
- 5 Le lambrequin**
Partie verticale du store banne en tissu qui reçoit généralement l'enseigne.
- 6 Les piedroits latéraux**
Réalisés la plupart du temps en bois et décorés ou simplement filetés, ils rythment et délimitent la devanture commerciale.
- 7 La vitrine**
Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redivisés en panneaux latéraux.
- 8 L'allège**
Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.
- 9 Le soubassement**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures.

les devantures en applique

Les devantures commerciales contribuent à animer le paysage des rues au même titre que les façades, les portes d'entrées ou les sols. Elles ont un rôle important, en perpétuelle évolution, mais ne doivent pas devenir l'élément essentiel qui masquerait la richesse de l'architecture du bâtiment.

La « personnalité » d'une devanture trouve généralement sa source dans les impératifs de l'activité qu'elle abrite. Mais pour que l'intégration à la façade et aux paysages des centres anciens s'établisse au mieux, une attention particulière devra être apportée aux volumes, aux matériaux et aux couleurs employés.

L'aménagement d'une devanture commerciale entraîne souvent des modifications d'aspect et de modénature de la façade de l'immeuble qui l'accueille. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...) afin de pouvoir concevoir un projet de devanture en accord avec son architecture.

faire les bons choix

Avoir une bonne compréhension des éléments architecturaux d'un bâtiment est le premier pas d'un projet de devanture commerciale abouti.

Identifiez l'architecture et le style de la façade. Avant de procéder à la dépose de l'ancienne devanture, il convient de procéder à des sondages afin de comprendre et de connaître les éléments structurels et ornementaux qui doivent être conservés : plate-bande, jambages..., ce qui permet de choisir entre devanture en feuillure ou devanture en applique.

Si la devanture en applique est ancienne et de qualité, elle devra être conservée et restaurée, au même titre que toute menuiserie ancienne.

La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Elle reprendra par exemple les proportions des pleins et vides entre les baies, les trames horizontales et verticales dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres.

La devanture doit être clairement délimitée sous le bandeau séparant le rez-de-chaussée de l'étage, elle ne doit pas dépasser les appuis des fenêtres du premier étage.

Généralement, la devanture est dissociée de la porte d'entrée de l'immeuble. Toutefois, dans le cas d'une devanture en applique et pour une façade très étroite, l'intégration de façon harmonieuse de la porte d'entrée d'immeuble peut parfois être admise.

La vitrine ne doit pas être trop en retrait, pour éviter de créer une devanture béante : un espace de 15 cm du nu extérieur de la devanture est préconisé. La saillie du coffrage ne dépassera 20 cm par rapport au nu de la façade (voir coupe ci-contre).



INFOS

> Composition

A l'intérieur de cette trame (piédroit, soubassement, entablement), les vitrines sont divisées en plusieurs vantaux et l'on trouve généralement au centre la porte du commerce avec une imposte.

La devanture est composée sur le rez-de-chaussée. En aucun cas, elle occupe le 1er étage. La limite supérieure des aménagements est fixée par le niveau du plancher du premier étage, par le bandeau ou la corniche d'étage.

L'ensemble de la devanture peut occuper toute la hauteur du rez-de-chaussée et toute la largeur de l'immeuble, sauf s'il existe un accès privé pour les étages de l'immeuble sur la façade. L'aménagement de la devanture doit se dissocier de la porte d'entrée de l'immeuble.

L'ensemble des éléments de signalisation doit être installé sur la devanture (enseigne dans le bandeau, affichages discrets et composés dans les piédroits, etc.).

Matériaux

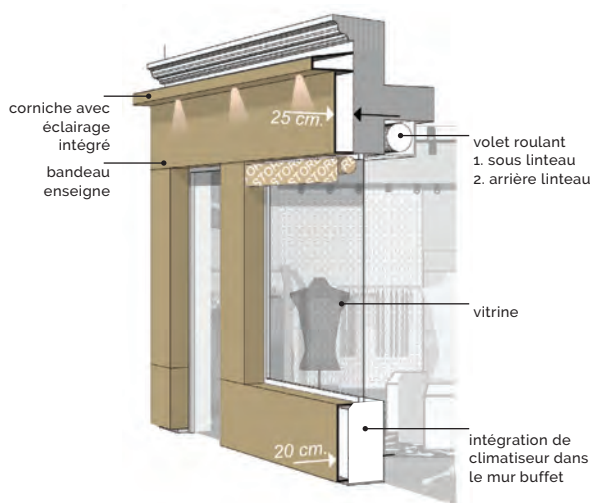
Les devantures doivent renforcer la lecture de l'architecture des bâtiments et des fronts urbains.

Les matériaux et les couleurs seront choisis en harmonie avec la façade : choisir des panneaux menuisés et moulurés ; l'ensemble doit être en bois peint et vitrage clair. La couleur de la devanture peut être différente de celle des volets de l'immeuble. Évitez les couleurs criardes.

composition dans la façade

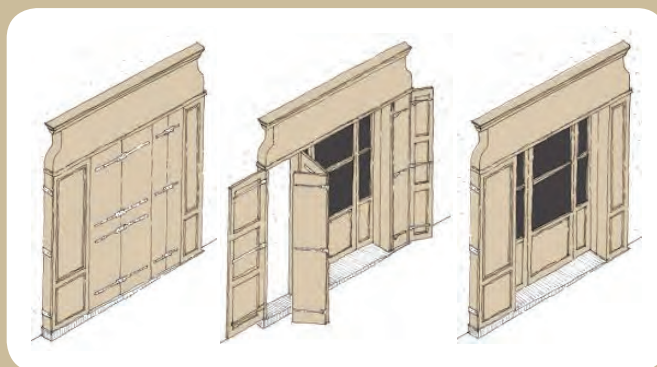


coupe de principe de devanture



PATRIMOINE

> Les devantures à contrevents repliables



Apparue au début du XIX^e siècle et développée surtout après 1850-1860, la devanture en applique possède à son origine deux tableaux latéraux qui permettaient de loger des volets de fermetures repliables en bois ou en métal.

Ainsi, de part et d'autre de la baie, les deux piédroits sont constitués de placards de bois qui reçoivent des volets en contrevents qui se replient et s'y logent. L'enseigne a été incorporée à ces boiseries, dont elle occupe le bandeau supérieur. Dans certains cas, la boiserie recouvre aussi l'entresol, et l'ensemble participe à la façade de l'immeuble.



RÉGLEMENTATION

> Renseignez-vous auprès de votre mairie

Tous travaux de création ou de modification d'une devanture doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'une demande de permis de construire (PC). Dans tous les cas, le propriétaire est tenu de respecter la réglementation en termes d'accessibilité. Le dossier de DP ou de PC est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévation extérieure), de photographies et d'un descriptif permettant d'apprécier l'impact des travaux.

Le défaut d'autorisation constitue une infraction susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux effectués.

Dans les espaces protégés, notamment dans les ZPPAUP, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou dans le périmètre d'un Monument Historique (Abords ou PDA), **la demande d'autorisation d'urbanisme ou la demande d'enseigne requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

INFOS & CONTACTS

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 16



17
les devantures
en feuillure



18
les enseignes

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Dans ce sens, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud (UDAP 2A) et la DRAC Corse mettent ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural corse.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE CORSE

- 01 | la composition des façades
- 02 | les façades enduites
- 03 | les finitions d'enduits
- 04 | les enduits au ciment naturel
- 05 | les façades en pierre
- 06 | les modénatures et encadrements
- 07 | les décors en façade
- 08 | la ferronnerie
- 09 | les fenêtres
- 10 | les volets
- 11 | les portes
- 12 | les dépassées de toitures
- 13 | les toitures en tuiles rondes
- 14 | les toitures en tuiles mécaniques
- 15 | les dispositifs techniques
- 16 | les devantures en applique
- 17 | les devantures en feuillure
- 18 | les enseignes
- 19 | les pailletes

> à télécharger sur le [site de la DRAC CORSE](#)

> www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP

POUR EN SAVOIR PLUS

DRAC CORSE | UDAP2A

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Tél : 04.95.51.52.09 | Mél : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

> Réception du public sur rendez-vous